

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 12 décembre 2017

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Mireille BENEDETTI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriatî DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI représentée par Céline FILIPPI - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Nathalie FEDI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Catherine CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Solange BIAGGI - Michel DARY représenté par Gérard CHENOZ - Christophe DE PIETRO représenté par Brigitte VIRZI - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Josette FURACE représentée par Louisa HAMMOUCHE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Martine GOELZER représentée par Claudette MOMPRIVE - José GONZALEZ représenté par Jeanne MARTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick PADOVANI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Nathalie PIGAMO - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Guy TEISSIER représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis TIXIER représenté par Andrée GROS - Jocelyne TRANI représentée par Gisèle LELOUIS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Roland CAZZOLA - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Pierre DJIANE - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Annie GRIGORIAN - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSSES - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick Mennucci - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 12 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Janvier 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 109-1082/17/CT

■ MOB - Approbation d'une convention de partenariat et de cofinancement des études et des travaux du pôle d'échanges multimodal de La Ciotat-Ceyreste

Avis du Conseil de Territoire

PROX 109-12/12/17 CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218.7, I, du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport au Conseil de la Métropole présenté ci-après :

La réalisation du pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare de La Ciotat - Ceyreste, inscrite dans le Plan de Déplacements Urbains de la Métropole, est indispensable pour accompagner le basculement du transport routier sur le transport ferroviaire, le développement des modes doux avec l'aménagement de la deuxième phase de la voie douce reliant le centre-ville de La Ciotat à la gare et résoudre la problématique de saturation du parking existant.

Ce projet comporte plusieurs volets, chacun étant porté par une maîtrise d'ouvrage distincte.

La Métropole Aix-Marseille-Provence assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements suivants :

- Création d'un parking semi-enterré sur un terrain acquis par la Métropole face à la gare (phase 1 réalisée en 2019)
- Réaménagement des parkings existants avec intégration du débouché de la voie douce, mise en valeur du parvis de la gare, augmentation du nombre de quais bus, ainsi que requalification des voiries d'accès (phase 2 réalisée en 2020 et 2021)

Les aménagements réalisés offriront une capacité de stationnement de 490 places environ contre 295 places actuellement et permettront de doubler l'offre de desserte par les bus.

En parallèle, les autres volets réalisés sont :

- Réaménagement du bâtiment voyageur, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Mobilités
- Mise en accessibilité des quais, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau
- Aménagement de la deuxième section de la voie douce, qui permettra de relier la gare au centre-ville, sous maîtrise d'ouvrage Ville de La Ciotat

Le montant du projet réalisé sous maîtrise d'ouvrage MAMP est estimé à 10 560 000,00 € HT.

Par délibération en date du 19 octobre 2017, le Conseil de la Métropole a autorisé le Président de la Métropole a sollicité des aides financières.

Un dossier de demande de financement auprès de l'Union Européenne (programme FEDER) a ainsi été déposé le 09 octobre 2017.

Considérant la coordination nécessaire entre les différents partenaires (Région Provence Alpes Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille-Provence, Ville de La Ciotat, SNCF Réseau et SNCF Mobilités – Gares et Connexions) pour mener à bien le projet, notamment d'un point de vue financier avec le Département et la Région, une convention de partenariat pour le financement des études et des travaux a été établie.

Signé le 12 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Janvier 2018

Celle-ci comprend notamment le plan de financement prévisionnel suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Union Européenne (FEDER)	35,15 %	3 708 000 euros
Conseil Départemental 13	30,00 %	3 168 000 euros
Conseil Régional PACA *	14,05 %	1 483 200 euros
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	20,84 %	2 200 800 euros
Total	100 %	10 560 000,00 euros

* Les fonds du Département et de la Région sont cumulables par le biais du Contrat de Plan Etat Région.

Cette convention, qui s'inscrit dans la continuité des différentes études déjà réalisées et conventions déjà notifiées, définit également l'organisation et le pilotage de l'opération d'aménagement du PEM.

Elle sera suivie de conventions spécifiques, dont :

- Convention avec SNCF Réseau pour la réalisation des travaux de libération ferroviaire
- Conventions avec SNCF Réseau et SNCF Mobilités pour l'occupation des terrains leur appartenant (parkings existants)
- Convention avec le Département pour la délégation de maîtrise d'ouvrage du bâtiment RDT13 lui appartenant

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

Signé le 12 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Janvier 2018

CONSIDERANT

- Qu'il convient de procéder à la réalisation du pôle d'échange multimodal de la gare de La Ciotat - Ceyreste ;
- Qu'il convient pour cela d'établir une convention de partenariat pour le financement des études et des travaux du pôle d'échange multimodal de la gare de La Ciotat - Ceyreste ;
- Que le Conseil de Territoire de Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur ce projet de délibération.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC